DELIBERATION N° 04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à différents départs et mouvements, plusieurs postes non pourvus actuellement ont vocation à être supprimés du tableau des emplois. Ces mouvements ont permis de conserver les missions existantes mais pour des agents titulaires d'autres grades.

Ainsi il est nécessaire de supprimer :
- 1 poste au grade d'attaché territorial à temps complet (service ressources humaines),
- 1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (services techniques).

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES	DATE DE SUPPRESSION
Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1	01/04/2022
Attaché territorial	35h	1	01/04/2022

D'autre part, il sera possible de nommer stagiaire cette année 3 agents contractuels occupant des emplois permanents.
Il est opportun de créer :
- 2 postes au grade d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste au grade d'adjoint d'animation à temps complet.

Il est en effet nécessaire de créer un emploi sur ce grade au sein des services techniques au 1er mai 2022 et un autre au sein du service des affaires scolaires sur les fonctions d'ATSEM à compter du 1er septembre 2022.

Suite à la réorganisation du service des affaires scolaires, il est également opportun de créer un emploi au grade d'adjoint d'animation afin d'assurer l'encadrement des services périscolaires, à compter du 1er septembre 2022.

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES CREES	DATE DE CREATION
Adjoint technique	35h	1	01/05/2022
Adjoint technique	35h	1	01/09/2022
Adjoint d'animation	35h	1	01/09/2022

Le tableau des emplois sera donc modifié en conséquence.

Les déclarations de vacances d'emplois seront réalisées auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable sur les suppressions de postes précitées au cours de séance du 02 février 2022.

La commission finances, ressources humaines et administration générale a rendu un avis favorable sur ces modifications le 25 février 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression d'un poste au grade d'adjoint technique principal 2ème classe temps complet et la suppression d'un poste au grade d'attaché territorial (temps complet) à compter du 1er avril 2022 ;

- d'approuver la création de deux postes au grade d'adjoint technique temps complet (l'un à compter du 1er mai 2022 et l'autre à compter du 1er septembre 2022), et la création d'un poste au grade d'adjoint d'animation temps complet à compter du 1er septembre 2022.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2022 et aux suivants.